



Restauration scolaire
Accueil Péri-scolaire
Accueils de Loisirs Extrascolaires
Multi-accueils Petite Enfance
Animation Sportive
Ludothèque
Conservatoire à Rayonnement Régional
Cycles Ateliers des Musées

Il s'agit d'un système de tarification personnalisé et adapté aux revenus qui consiste à appliquer directement un pourcentage sur les ressources mensuelles de la famille, en tenant compte de sa composition (enfants à charge au sens des prestations familiales) et de son lieu de résidence principale, pour obtenir le tarif à appliquer.

C'est donc la garantie pour les familles d'obtenir une tarification correspondant exactement à leurs revenus et à leur évolution.

Les taux et tarifs indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés par délibération du conseil municipal, arrêté du Maire ou par modification de la Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or.

LES RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER

(base de calcul des tarifs)

Les sommes prises en compte pour l'année 2019 sont celles déclarées à l'administration fiscale **par le foyer** et retenues par la Caisse d'allocations familiales **au titre de l'année 2017** (France et hors de France)

Les ressources retenues pour le foyer (+)



- le cumul des salaires et assimilés *avant déduction 10 % ou frais réels et déduction minimale*
- les indemnités de chômage et de sécurité sociale
- les autres revenus *avant déduction 10% ou frais réels*
- les revenus des professions non salariées (*imposables ou nets*)
- le montant des heures supplémentaires *déclarées*
- les pensions, retraites, rentes annuelles y compris les pensions alimentaires reçues *avant abattement spécial de 10%*
- les revenus des capitaux mobiliers *imposables* et fonciers *nets*
- les bourses reçues

Les déductions retenues pour le foyer (-)



- les pensions alimentaires versées déclarées
- les cotisations d'assurances volontaires
- la CSG déductible sur les revenus du patrimoine
- les versements épargne retraite
- les déficits fonciers et professionnels de l'année

les ressources mensuelles du foyer : $\frac{\text{ressources retenues} - \text{déductions retenues}}{12 \text{ mois}}$

A défaut de transmission des éléments de ressources,

le tarif maximum est appliqué à toutes les activités ou prestations facturées sans effet rétroactif en cas de réclamation.

ATTENTION, le calcul effectué à partir des données que vous indiquerez ne peut en aucun cas se substituer à celui qui sera pratiqué par le centre de traitement unique de la facturation, au vu des justificatifs à produire.

LA RESTAURATION

Attention : **Tarif du repas par enfant**

Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort

(si le résultat est inférieur au plancher tarifaire ou supérieur au plafond tarifaire, vous devez prendre le plancher ou le plafond tarifaire correspondant)

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019	Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019
1 enfant à charge (*)	0 € et 3000 €	0,168%	1,17 €	4,17 €	0,218%	4,19 €	4,41 €
	3000,01 € et 5128,55 €	0,133%	4,17 €	5,41 €	0,172%	5,41 €	7,04 €
	5128,56 € et +	0,106%	5,41 €	6,78 €	0,137%	7,04 €	8,79 €

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019	Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019
2 enfants à charge (*)	0 € et 3480 €	0,141%	1,17 €	4,17 €	0,183%	4,19 €	4,41 €
	3480,01 € et 5949,12 €	0,114%	4,17 €	5,41 €	0,148%	5,41 €	7,04 €
	5949,13 € et +	0,091%	5,41 €	6,78 €	0,118%	7,04 €	8,79 €

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019	Taux	Plancher tarifaire 2019	Plafond tarifaire 2019
3 enfants à charge et + (*)	0 et 4593,60 €	0,114%	1,17 €	4,17 €	0,148%	4,19 €	4,41 €
	4593,61 € et 7852,84 €	0,087%	4,17 €	5,41 €	0,113%	5,41 €	7,04 €
	7852,85 € et +	0,069%	5,41 €	6,78 €	0,089%	7,04 €	8,79 €

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales

ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple 1 : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

Votre tarif : le repas : $2000 \text{ €} \times 0,168\% = 3,36 \text{ €}$ le repas

Exemple 2 : vos revenus sont de 3000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

Votre tarif : le repas : $3000 \text{ €} \times 0,141\% = 4,23 \text{ €}$ (résultat supérieur au plafond tarifaire) donc tarif = 4,17 € le repas

Exemple 3 : vos revenus sont de 4300 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

Votre tarif : le repas : $4300 \text{ €} \times 0,114\% = 4,90 \text{ €}$ le repas

Panier repas : les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) qui, pour des raisons de santé ne consomment pas le repas fourni par la ville de Dijon, ont un tarif minoré de 60%.

exemple : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

Votre tarif à la présence : $2000 \text{ €} \times 0,067\% = 1,34 \text{ €}$

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

du matin et/ou du soir

Attention: **Tarif à la présence de(s) l'enfant(s)**

$$\text{Tarif} = \text{Revenu mensuel} \times \text{Taux d'effort}$$

DIJONNAIS			
Nombre d'enfants (à charge)*	1	2	3 et +
Taux	0,120%	0,100%	0,080%
Tarif plancher 2019	0,83 €		
Tarif plafond 2019	3,79 €		

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

Vos tarifs :

l'accueil du matin : $2000 \times 0,12 \% = 2,40 \text{ €}$ la présence

l'accueil du soir : $2000 \times 0,12 \% = 2,40 \text{ €}$ la présence

LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

mercredis et vacances scolaires

Attention : **Tarif à la présence de(s) l'enfant(s)**

$$\text{Tarif} = \text{Revenu mensuel} \times \text{Taux d'effort}$$

DIJONNAIS	Pause méridienne (repas)	½ journée hors repas			journée hors repas		
Nombre d'enfants (à charge)*	Voir tarification restauration	1	2	3 et +	1	2	3 et +
Taux		0,149%	0,126%	0,103%	0,298%	0,252%	0,206%
Tarif plafond 2019		7,19 €			14,38 €		

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30% .

Aucun supplément ne sera demandé pour les sorties et les mini- séjours

Exemple : Vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

Vos tarifs :

la journée avec repas : $2000 \times (2 \times 0,149 \% + 0,168\%) = 9,32 \text{ €}$

la ½ journée avec repas : $2000 \times (0,149 \% + 0,168\%) = 6,34 \text{ €}$

la ½ journée sans repas : $2000 \times 0,149 \% = 2,98 \text{ €}$

Attention : Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, une déduction peut s'appliquer (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation) .

LES MULTI-ACCUEILS PETITE ENFANCE

Attention : **Tarif horaire**

Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort

DIJONNAIS	ACCUEIL COLLECTIF/FAMILIAL				
Nombre d'enfants (à charge)*	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,030%	0,020%
Tarif plancher 2019	0,41 €/heure	0,34 €/heure	0,27 €/heure	0,21 €/heure	0,14 €/heure
Tarif plafond 2019	3,08 €/heure	2,56 €/heure	2,05 €/heure	1,54 €/heure	1,03 €/heure

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-dessus sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

Votre tarif :

l'accueil collectif/familial : $2000 \times 0,060 \% = 1,20 \text{ €/l'heure}$

L'ANIMATION SPORTIVE

Dijon Sport Découverte / Vacances

Attention : **Tarif à la séance**

Tarif de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort x Nombre de séances de l'activité

DIJONNAIS	T1 : Activité inférieure à 1h30					T2 : Activité de + 1h30				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,175%	0,151%	0,126%	0,105%	0,088 %	0,338 %	0,292 %	0,245 %	0,205 %	0,172 %
Tarif plancher 2019 à la séance	1,69 € / séance					3,28 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	8,42 € / séance					16,31 € / séance				

DIJONNAIS	T3 : Équitation , Poney, Karting					T4 : Randonnée				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,489%	0,422%	0,354%	0,297%	0,249 %	0,671 %	0,579 %	0,486 %	0,408 %	0,342 %
Tarif plancher 2019 à la séance	4,74 € / séance					6,49 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	23,55 € / séance					32,33 € / séance				

DIJONNAIS	T5 : Baptême				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,923%	0,796%	0,668%	0,561%	0,471 %
Tarif plancher 2019 à la séance	8,94 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	44,45 € / séance				

NON DIJONNAIS
pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
 ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

Votre tarif pour une activité Dijon Sport Découverte pendant les vacances - T1 de 5 séances :

2000 € x 0,126 % x 5 séances =12,60 € l'activité

Attention : Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or, une déduction peut s'appliquer en fonction du nombre d'heures fréquentées (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation) .

L'ANIMATION SPORTIVE

Dijon Sport Découverte / Trimestres

Attention : **Tarif à la séance**

Tarif de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort x Nombre de séances de l'activité

DIJONNAIS	T1 : Activité inférieure à 1h					T2 : Activité entre 1h et 2h				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,095%	0,082%	0,069%	0,058%	0,048 %	0,101%	0,087%	0,072%	0,060%	0,050%
Tarif plancher 2019 à la séance	0,92 € / séance					0,97 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	4,58 € / séance					4,88 € / séance				

DIJONNAIS	T3 : Activité entre 2h et 4h					T4 : Équitation enfant				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,161%	0,139%	0,117%	0,098%	0,082%	0,448%	0,386 %	0,324%	0,272%	0,228 %
Tarif plancher 2019 à la séance	1,55 € / séance					4,33 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	7,77 € / séance					21,55 € /séance				

DIJONNAIS	T5 : Équitation adulte				
Nombre d'enfants (à charge)*	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,544%	0,469%	0,393%	0,330%	0,277%
Tarif plancher 2019 à la séance	5,24 € / séance				
Tarif plafond 2019 à la séance	26,17 € / séance				

NON DIJONNAIS
pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
 ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

Votre tarif pour une activité Dijon sport découverte au trimestre -T1 de 10 séances :

2000 € x 0,069 % x 10 séances =13,80 € l'activité

Attention : Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or, une déduction peut s'appliquer en fonction du nombre d'heures fréquentées (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation) .

LA LUDOTHÈQUE

Les particuliers

Attention : **Droit d'adhésion annuel par foyer**

Droit d'adhésion annuel de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort

DIJONNAIS	Droit d'adhésion		
	0 à 1	2	3 et +
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3 et +
Taux d'adhésion annuel	0,635%	0,533%	0,432%
Tarif plancher 2019	5,44 €		
Tarif plafond 2019	32,58 €	27,35 €	22,15 €

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemple : Droit d'adhésion : vos revenus sont de 2000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge. **Le droit d'adhésion annuel s'élève à :** 2000 € x 0,533 % = 10,66 € d'adhésion à l'année

Les collectivités

Droit d'adhésion annuel

Tarifs 2019	
DIJONNAIS	108,59 €
NON DIJONNAIS	141,16 €

LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL

(arts plastiques, danse, musique, théâtre)

Attention : **Droit annuel**

Droit annuel = Revenu mensuel x Taux d'effort
payable en 7 mensualités

DIJONNAIS	Atelier Jeunes			
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	2,14%	1,80%	1,46%	1,11%
Tarif plancher 2019-2020	37,31 €			
Tarif plafond 2019-2020	159,86 €	134,28 €	108,70 €	83,12 €

Tarifs en vigueur
Pour l'année scolaire 2019/2020

DIJONNAIS	Atelier Adultes			
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	3,57%	3,00%	2,43%	1,86%
Tarif plancher 2019-2020	74,61 €			
Tarif plafond 2019-2020	266,43 €	223,80 €	181,17 €	138,54 €

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30% .

DIJONNAIS	Droit d'entrée par Cursus			
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	7,14%	6,00%	4,86%	3,71%
Tarif plancher 2019-2020	47,96 €			
Tarif plafond 2019-2020	532,86 €	447,60 €	362,35 €	277,10 €

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemples : vos revenus sont de 3000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

- **L'inscription à un atelier s'élève à :**
 - 3000 € x 1,80% = 54 € l'atelier jeunes
 - 3000 € x 3,00% = 90 € l'atelier adultes
- **Le droit d'entrée annuel par cursus s'élève à :** 3000 € x 6 % = 180 € l'année

Remarques : les classes horaire aménagé (C.H.A), Technique de la Musique et de la Danse (TMD) et les locations d'instruments sont payables en 1 seule fois

- Le tarif des (CHA) et du (TMD) est fixe : il correspond à 47,96 € l'année
- Le tarif d'une location d'instrument 2020 est de :
 - 57 € pour un Dijonnais
 - 114 € pour un non Dijonnais

CYCLES ATELIERS DES MUSEES

Tarifification du cycle (10 séances) = Revenu mensuel x Taux d'effort x 10 séances

DIJONNAIS	Atelier Jeunes			
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,081%	0,068%	0,055%	0,042%
Tarif plancher 2019-2020 (1 cycle = 10 séances)	20,30 € (2,30 € x 10 séances)			
Tarif plancher 2019-2020 (1 cycle = 10 séances)	40,60 € (4,06 € x 10 séances)			

DIJONNAIS	Atelier Adultes			
Nombre d'enfants (à charge)*	0 à 1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0,163%	0,137%	0,110%	0,085%
Tarif plancher 2019-2020 (1 cycle = 10 séances)	40,60 € (4,06 € x 10 séances)			
Tarif plancher 2019-2020 (1 cycle = 10 séances)	81,10 € (8,11 € x 10 séances)			

NON DIJONNAIS

pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire Dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30% .

(*) Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

Exemples : vos revenus sont de 3000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

- le cycle atelier jeunes s'élève à
 - $3000 \text{ €} \times 0,068 \% \times 10 \text{ séances} = 20,40 \text{ €}$ le cycle
- le cycle atelier adultes s'élève à
 - $3000 \text{ €} \times 0,137 \% \times 10 \text{ séances} = 41,10 \text{ €}$ le cycle